

Genève, le 14 juillet 2006

Lettre ouverte à M. Oskar FREYSINGER, conseiller national

**Oui, l'absence d'arme freine le suicidaire et nous permet de l'aider !**

---

Monsieur le conseiller national,

« Est-ce que l'absence d'un revolver éradique le désespoir du suicidaire ? Est-ce que le manque d'armes freine la volonté du tueur », telles sont les questions que vous posez dans l'édition du 14 juillet 2006 du quotidien *24 Heures*.

Oui, l'absence d'arme freine le suicidaire. Et cette impossibilité de trouver rapidement un moyen léthal nous permet de l'aider.

Nous tenons ici à rectifier immédiatement un de vos dires. Dans le cas du suicide des jeunes, particulièrement concerné lorsque l'on parle du lien entre le taux de suicides et la disponibilité des armes à feu, il n'est pas question de ce que vous qualifiez de « rite immuable de la vie et de la mort ». Quand un enfant de douze ans essaie une arme, la pointe contre lui et tire, il ne s'agit pas d'un rite immuable, mais l'arme, elle, était « rangée » dans le tiroir ; lorsqu'un jeune déprimé, poussé par un phénomène qu'il n'explique pas, va chercher au fond de l'armoire son arme, il ne s'agit pas « d'un individu face à son destin ».

En effet, le suicide des jeunes est souvent un moment d'oubli, un moment où l'on se retrouve obligé d'agir ainsi. La force qui pousse à passer à l'acte n'est pas une conscience de liberté ou une « responsabilité individuelle ».

C'est parce que nous croyons fortement que la responsabilité individuelle est le moteur de la vie de chaque jeune, que nous considérons qu'il est essentiel de rendre l'accès à l'arme plus difficile que l'appel à l'aide. On le sait : il est difficile d'admettre que l'on n'en peut plus, que c'est trop dur, qu'il faut qu'on en parle. Aujourd'hui, l'arme est plus facile d'accès que l'aide en matière de prévention du suicide : est-ce cela une société qui veut aider celles et ceux qui souffrent ?

Pour nous, Monsieur le conseiller national, la responsabilité de chacune et chacun dans notre société est bel et bien d'admettre la responsabilité collective face à fléau social tel que le suicide des jeunes. C'est également l'appel qu'avait fait l'Office fédéral de la santé publique lorsqu'il a publié son rapport *Le suicide et la prévention du suicide en Suisse* et préconisé le durcissement de l'accès aux armes à feu comme moyen de diminution du nombre de suicides en Suisse ; c'est également un moyen que préconisent plusieurs études scientifiques, comme l'a notamment présenté M. Hans KURT, président de la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie lors de la conférence de presse du 13 juillet 2006.

La prévention du suicide des jeunes n'est pas « couper la vie de ses risques » !

Au-delà de l'argumentation, Monsieur le conseiller national, nous souhaitons exprimer ici à quel point votre texte nous a choqué !

Lorsque vous présentez notre réaction en faveur d'un durcissement de la Loi sur les armes comme une « *comédie humaine* », présentez notamment les milieux de prévention du suicide de « *pleureuses de service* », vous vous moquez de la prévention de la première cause de mortalité des jeunes en Suisse.

Nous ne sommes pas des institutions professionnalisées de lobbying. STOP SUICIDE en tant que mouvement de jeunes de prévention du suicide des jeunes demande un durcissement de la Loi sur les armes, parce que nous ne comprenons pas pourquoi, des tireurs sportifs mineurs doivent pouvoir prendre leurs armes à la maison, sans même que le législateur ne fixe les règles applicables. N'est-ce pas une dérive ?

Enfin, vous faites référence à la notion de citoyen-soldat. Or, Monsieur le conseiller national, nous parlons de la modification de la Loi sur les armes qui ne s'applique pas à l'armée et aux administrations militaires (art. 2 al. 1 LArm), donc il n'est pas question de l'arme d'ordonnance...

Nous vous invitons par ailleurs à vous rendre sur la page Internet suivante, consacrée à la question de la Loi sur les armes : <http://www.stopsuicide.ch/5/armes/>.

Dans l'espoir que vous reconsidérerez votre position d'ici le débat en plénière du Conseil national et vous invitant d'ici là à peser les mots que vous utilisez pour qualifier les milieux de prévention du suicide ou les familles, amis et proches endeuillés, je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller national, au nom de STOP SUICIDE, mes salutations distinguées.

  
Florian IRMINGER *coordonateur*